

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1080**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cession, à la société Areva, d'une parcelle de terrain située 23, rue de Delle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1080**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la société Areva, d'une parcelle de terrain située 23, rue de Delle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de sa restructuration et pour améliorer la circulation interne au site, la société Areva, implantée 130, rue Léon Blum à Villeurbanne, a souhaité acquérir une parcelle de terrain communautaire située au fond de l'impasse Delle et formant une verrue à l'intérieur du site.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, de 38 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 167 de la section CH.

Ce terrain qui faisait partie du domaine public communautaire de voirie a fait l'objet d'une procédure de déclassement, après une désaffectation dudit terrain, par décision n° B-2007-5163 en date du 16 avril 2007.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce terrain serait cédé au prix de 5 700 €, soit 150 € le mètre carré, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant la cession par la Communauté urbaine à la société Areva d'une parcelle de terrain communautaire cadastrée sous le numéro 167 de la section CH, et située 23, rue de Delle à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 5 700 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération 1627,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 5 700 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1627.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 septembre 2009.